

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 février 2015

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.
Mme DRUI Anne avec excuses.

La séance débute à 19h 00.

017-2015 Fonctionnement du conseil municipal des enfants :

Présents : M. Cédric LANGLOIS, Mlle Lise LANGLOIS, M. Raphaël MARING, M. Elliott CHRETIEN, M. Elyesa SAHIN, M. Perry VANDAELE.

Absents excusés : MM. Matéo et Robin BOURLIER, Mlle Louna BOURLIER,

Absents non excusés : M. Guillaume NAU, M. Nicolas CLEMENT

Le maire présente au conseil municipal des enfants les attentes de la municipalité pour le fonctionnement du CME. Le maire précise qu'un budget de 150 € pour achat de matériels leur est mis à disposition.

Le conseil municipal analysera les différentes demandes du CME et présentera ses conclusions lors de prochaines réunions du conseil municipal. Le CME sera invité à ces réunions.

Le conseil municipal définira alors avec les enseignants et les personnes extérieures éventuelles, les actions à engager pour l'année 2015 afin de pouvoir répondre aux attentes du CME.

La séance reprend à 21 heures. Le compte rendu de la réunion du 23 janvier 2015 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Marie-Christine JAOUAD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

018-2015 Demandes de l'association Carpe Passion pour l'année 2015 : Le maire présente au conseil municipal la demande, datée du 03 janvier 2015, de l'association Carpe Passion pour la pêche de la carpe de nuit pour l'année 2015 ainsi que les termes de la convention à signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un accord de principe pour l'autorisation de la pêche de la carpe de nuit qui se pratiquera du 16 mars 2015 au 22 novembre 2015 inclus moyennant l'acquisition de la carte annuelle au tarif de **48 €** et du supplément pêche de nuit de **38 €**, applicable à Carpe Passion. La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents. Le maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Le maire fait également lecture de la correspondance du président de l'association Carpe Passion en date du 03 janvier 2015 pour l'organisation d'un week-end pêche Enduro du mercredi 09 septembre 2015 de 12 h au dimanche 13 septembre 2015 à 10 h, sans interruption, avec le versement d'une somme de **30 €** par équipe engagée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de surseoir à la demande compte tenu du fait que des informations complémentaires sont encore nécessaires pour pouvoir statuer en connaissance de cause.

019-2015 Demande d'enduro de pêche de l'association LIGNE CARPE 57 : Le maire informe le conseil municipal des conclusions de son entretien avec le président de l'association LIGNE CARPE 57 dont le siège est à PUTTELANGE AUX LACS en date du 19 janvier 2015 et relatif à la mise en place d'un enduro de pêche de 96 heures du 22 avril 2015 à partir de 11 heures au 26 avril 2015 11 heures.

Il précise que l'association est prête à réaliser bénévolement des animations envers les jeunes durant l'année et propose une participation financière de **30 €** par équipe engagée sur le ban communal autour de l'étang (7 équipes sont prévues).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de se réunir à la demande. Des informations complémentaires seront sollicitées auprès de l'association afin de pouvoir statuer en connaissance de cause.

020-2015 Participations aux charges locatives : Le maire précise le détail des charges annuelles de l'année 2014 (eau, électricité, chauffage) pour chaque immeuble communal. Les détails des charges seront transmis ultérieurement à chaque locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux, valide le montant total à recouvrer par locataire comme suit:

° Mme Catherine DI BENEDETTO :	437,15 €
° M. Marcel HEYMES :	402,09 €
° Mme Sabine MEYER :	272,04 €
° M. Fabien VILHEM :	79,41 €
° M. Michel LIEBGOTT :	115,80 €
° ALERT 57 :	357,44 € pour frais téléphonique de février à juillet 2014.
° ALERT 57 :	204,18 € pour frais téléphonique d'août à décembre 2014.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

021-2015 Recouvrement des frais de chasse pour les lots n° 1 et 2 : Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

022-2015 Devis de coupe et de broyage de haies : Le maire précise les différents travaux de coupe et de broyage prévus par l'entreprise CLEMENT Daniel pour l'année 2015 selon devis d'un montant de 1.820,00 € H.T soit **2.184,00 € T.T.C** relativs à différents travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de donner un accord de principe à ces divers travaux et charge le maire de déterminer explicitement les travaux à réaliser après visite sur place. Le maire rendra compte de ses décisions lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

023-2015 Adhésion à la Mission locale en 2015 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, adhère à la Mission Locale de Sarreguemines pour l'année 2015. Le tarif d'adhésion est fixé à 0,50 € par habitant soit **515,50 €** pour 1.031 habitants.

024-2015 Demande de location salle AJLC - Loto des écoles : Le maire fait lecture de la correspondance de la directrice de l'école élémentaire du 26 janvier 2015 relative à un loto prévu le 27 mars 2015. Le maire rappelle que plusieurs demandes de ce type ont déjà été traitées par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide d'accorder la location de la salle A.J.L.C pour la manifestation en question au tarif forfaitaire de **35 €** hors frais de nettoyage.

025-2015 Remboursement EDF : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte un chèque d'un montant de **48,64 €** de E.D.F pour trop payé. La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Enquête compétences CCAL – Les détails de l'enquête seront vu lors de la prochaine réunion.
- Jour des réunions PLU – validation du vendredi à partir de 15h 30. Prochaine réunion le vendredi **20** ou **27** février 2015 à 15h 30.

■ Composition du bureau de vote des 22 et 29 mars 2015 pour les élections départementales.

La séance est levée à 22 heures.

Publié le 07 février 2015.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine	M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle		M. WILSIUS Régis	